AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 novembre 1869

# Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 novembre 1869

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (472r, 473v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 novembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45902

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>28 novembre 1869</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Larue, Édouard (1828-1902)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

# **Description**

RésuméSur le litige avec Barthélémy Godin. Godin croit qu'il vaut mieux que son frère signe un double de la convention qu'ils ont passée ensemble plutôt que d'être l'objet d'une plainte comme le conseille Larue ; Godin pense que son frère pourrait difficilement contredire monsieur Flamant qui a déclaré lui avoir remis le dossier contenant l'original de la convention. Il demande à Larue de faire la démarche auprès de l'avoué de son frère.

#### Mots-clés

Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Godin, Alexandre Barthélémy (1827-1901)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 01/06/2024